

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **FILAUT Sàrl**, Porsel - Rte de Romont 1,
1699 Le Flon
2.

Délai pour contester l'état de collocation:
24.10.2014 jusqu'au 13.11.2014
3.

Délai pour contester l'inventaire:
24.10.2014 jusqu'au 03.11.2014
4.

Remarques: Les créanciers peuvent dans le même délai (20 j.)
demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au
sujet des revendications de propriété admises par l'administra-
tion (arts 47/49 OAO). A ce défaut, les décisions de celle-ci
deviendront exécutoires. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1701 Fribourg

01773033